

# LEXIFRANCE

## LA FISCALITE DES PLACEMENTS FINANCIERS

Dividendes, intérêts, primes de remboursement, plus-values, etc. Les placements financiers génèrent des revenus très variés, soumis à une fiscalité complexe.

Certains sont totalement défiscalisés, d'autres imposables sous conditions ou à partir d'un certain seuil, d'autres encore sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu tout en autorisant le contribuable à opter pour leur taxation forfaitaire.

Dans ce contexte, les épargnants éprouvent souvent des difficultés à connaître les règles

d'imposition qui les concernent, à les maîtriser et à optimiser la gestion de leur patrimoine financier, en particulier lorsqu'ils procèdent à certaines opérations spécifiques : une distribution de dividendes, un rachat partiel sur leur assurance-vie, un retrait anticipé sur leur PEA, une cession d'actions, etc.).

Cette formation permettra d'avoir une vue synthétique et juste de la fiscalité applicable aux placements financiers tout en connaissant en détail les règles y afférentes. De là, découleront naturellement des optimisations efficaces et des conseils pertinents.

Au travers d'une approche pluridisciplinaire, ce stage a pour objectifs :

- d'enseigner les règles fiscales relatives à chaque placement et à chaque opération,
- de mettre en lumière des moyens pertinents d'optimisation de gestion des placements financiers,
- de permettre la réalisation d'un conseil approprié.

- **Maîtriser la fiscalité des placements financiers**

- Les dividendes distribués
- Les revenus des comptes titres
- Les revenus de l'épargne salariale
- Les revenus de l'épargne retraite
- Les revenus de l'épargne bancaire
- Les revenus de l'assurance-vie
- Les revenus des autres placements financiers

- **Optimiser la gestion des placements financiers**

- Les livrets exonérés d'impôt
- Le prélèvement forfaitaire libératoire
- Les seuils de cessions des valeurs mobilières
- L'imputation des moins-values
- La donation des valeurs mobilières
- Les retraits sur une assurance-vie
- Le compte titre et le PEA
- Les OPCVM de distribution et de capitalisation
- Le bouclier fiscal et les placements financiers
- Les clubs d'investissement